



Testament olographe en présence d'heritiers reservataires

Par **jeanneaugustine**, le **28/12/2017** à **13:34**

Dans le cas d'un testament olographe écrit par notre mère au profit de notre frère le notaire dit que celui ci a été rédigé dans le village de ma mère en présence d'autres héritiers réservataires, hors ce n'est pas le cas puisqu'en fait il n'y avait la présence que d'un héritier mon frère pour lequel profite ce testament. nous avons posé la question au notaire qui refuse de nous répondre à ce sujet. PAr contre le testament est bien écrit de la main de notre mère (94 ans) malade mais en pleine conscience. Merci de nous conseiller à ce sujet

Par **Visiteur**, le **28/12/2017** à **13:40**

Bjr,

Si le testament en rédiger dans la bonne forme, il n'est pas contestable mais se limite néanmoins à la quotité disponible (25% si vous êtes au moins 3), sachant que vous êtes réservataire.

Par **jeanneaugustine**, le **28/12/2017** à **13:55**

bonjour,

je vous remercie mais ma question est pourquoi le notaire dit que ce testament a été rédigé en présence d'autres héritiers réservataires alors qu'il n'y avait la présence que d'un héritier
Merci

Par **jeanneaugustine**, le **28/12/2017** à **13:56**

Oui nous sommes trois héritiers

Par **youris**, le **28/12/2017** à **15:51**

comme déjà indiqué, un testament requiert peu de conditions pour être valable, il suffit qu'il

soit écrit en entier, daté et signé de la mains du testateur.
peu importe le nombre et la qualité des présents à cette rédaction.
comment le notaire peut-il savoir les personnes présentes lors de la rédaction de ce testament.
votre mère peut refaire un autre testament annulant tous les précédents.
salutations

Par **jeanneaugustine**, le **29/12/2017** à **00:48**

Merci pour votre réponse. Le notaire a cette information par mon frère puisque c'est lui qui a apporté au notaire le testament olographe écrit et signé par notre mère. Lors du décès de notre mère le notaire de notre frère a spécifié cela sur un document c'est pour cela que nous nous posions la question. De qui parle ce notaire en spécifiant que ce testament olographe a été fait devant d'autres héritiers réservataires??? Nous savons bien que le testament olographe requiert peu de conditions pour être valable et que cela ne va rien changer et que tous les avantages seront pour notre frère. Cordialement